

THOMAS THIBAUT
9 IMP. LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Folio 1/1

LIBELLE	QTE	BASE/TAUX	MONTANT TTC	CODE TVA
LIBER-t				
Remboursement abonnement suite échange porteur HS	1		-1,70	1

Dont TVA (sur les encaissements)

Répartition	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
Code 1 :	20%	-1,42	-0,28

CREDIT EN COMPTE

-1,70 €

Détaill par Société (mandat inter-sociétés)		
TOTAL HT	TOTAL TVA	TOTAL TTC
0,00	0,00	0,00

Virement sur le compte BIC : PSSTFRPPPAR IBAN : FR2120041000010855425R*****

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous nous réservons le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.